

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ROBERVAL

RAPPORT ANNUEL 2024

FÉVRIER 2025





TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR	2
1. UN SERVICE EN ACTION	5
2. BUDGET 2024.....	6
ORGANIGRAMME DU SERVICE.....	8
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE	9
3. INTERVENTIONS.....	9
3.1. DÉCLARATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	12
3.2. ENQUÊTES (RCCI)	13
3.3. PINCES DE DÉSINCARCÉRATION.....	14
3.4. DÉTAIL DES INTERVENTIONS.....	15
4. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE — DIVISION PRÉVENTION	16
4.1. VISITES RÉSIDENIELLES (RISQUES FAIBLES)	16
4.2. INSPECTIONS DES AUTRES RISQUES (MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS)	16
4.3. PERMIS DE BRÛLAGE.....	16
4.4. PLANS D'INTERVENTION.....	17
4.5. EXERCICES D'ÉVACUATION	17
4.6. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION TERRITORIALES	18
4.7. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET IMPLICATION SOCIALE PAR MUNICIPALITÉ	18
4.8. FORMATION / ENTRAÎNEMENT.....	20
4.9. CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT	21
4.10. CALENDRIER D'ENTRETIEN PRÉVENTIF.....	22
4.11. ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA)	22
ANNEXE 1 — PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO).....	23



MOT DU DIRECTEUR

Chers lecteurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024 du Service de sécurité incendie Roberval (SSIR). Ce rapport dresse un bilan complet des événements, des visites de prévention et d'inspection ainsi que des interventions menées par les membres du Service au cours de l'année écoulée, et ce, dans les six municipalités que nous desservons. Il reflète notre engagement constant en matière de sécurité incendie, en mettant de l'avant différentes statistiques qui nous permettent d'obtenir une vue d'ensemble de l'année 2024.

Outre celles déjà énumérées ci-haut, vous trouverez, à travers les pages qui suivent, les statistiques concernant les causes des incendies et les statistiques budgétaires du Service. C'est par l'analyse de ces données, notamment celles concernant l'atteinte des forces de frappe, que l'état-major du SSIR est en mesure d'apporter des améliorations à ses protocoles d'intervention.

Le rapport annuel du SSIR permet également de souligner les efforts de formation, de sensibilisation et de modernisation des équipements de notre Service : efforts qui, en 2024, se traduisent entre autres par l'acquisition d'un nouveau camion d'élévation afin de réduire les risques de propagation d'incendies et d'améliorer l'efficacité des secours portés aux citoyens. En ce qui a trait à l'entraînement, le maintien du calendrier annuel a permis aux officiers de dispenser des entraînements riches en potentiel éducatif, ce qui aide non seulement nos ressources à conserver leurs acquis, mais également à les développer davantage.

L'année 2024 a été une année chargée en matière de prévention, alors que le capitaine à la prévention a dû étendre sur douze mois ses inspections portant sur les risques plus élevés et que les pompiers ont participé à la réalisation des visites de prévention résidentielles. Ces activités, encadrées par le schéma de couverture de risques en incendie adopté par la MRC du Domaine-du-Roy, visent à s'assurer que nos citoyens sont en sécurité, peu importe où ils se trouvent. Elles représentent le catalyseur de notre Service puisqu'elles permettent de réduire considérablement les risques d'incendie et, par conséquent, les pertes humaines, matérielles et environnementales.

Pour terminer, en mon nom personnel et en celui de tous les membres de l'état-major, je tiens à remercier tous les pompiers, pompières, officiers et officières du SSIR, sans oublier notre adjointe administrative, pour leur disponibilité et leur implication tout au long de l'année 2024. Des remerciements sont également de mise pour l'ensemble des travailleurs municipaux, dont les directions générales et les élus des six municipalités composant le SSIR. Je vous invite à présent à parcourir ce rapport, qui vous aidera à mieux comprendre les activités réalisées et les perspectives d'amélioration pour la prochaine année.

Bonne lecture !

Handwritten signature of Yanick Huard.

Yanick Huard
Directeur

*Veuillez prendre note que l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.





NOTRE MISSION

La mission du Service de sécurité incendie Roberval est d'assurer la protection de la population des six secteurs qui lui sont mandatés, en réduisant les risques et en minimisant les pertes humaines et matérielles causées par les incendies et les autres sinistres.

La mission est définie en ces termes, qui se rapportent au combat des incendies :

- Protéger et sauvegarder la vie, les biens et l'environnement ;
- Améliorer la qualité de vie de la population ;
- Donner des services à moindre coût ;
- Être impliqués dans nos communautés ;
- Donner davantage d'informations à la population.

NOS VALEURS

RECHERCHE DE L'EXCELLENCE : recherche de l'excellence dans ses rapports avec la population, dans les services rendus ainsi que dans sa gestion.

DROITS ET LIBERTÉS : le respect des droits des personnes avec qui le Service transige, incluant le personnel.

PERSONNEL : le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale, et nous croyons que la qualité des rapports humains est fondamentale à la réalisation de notre mission.

QUALITÉ DE VIE : l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de la municipalité en assurant la jouissance des foyers, des édifices publics, des industries et des commerces.

APPROCHE COMMUNAUTAIRE : l'approche communautaire en encourageant le partenariat dans le domaine de la sécurité publique et en tenant compte des caractéristiques du milieu.

FAITS SAILLANTS 2024



Population SSIR : **14 898**



Nombre de casernes : **6**



Nombre d'appels : **241**



Nombre d'officiers SSIR : **35**



Nombre de pompiers SSIR : **42**



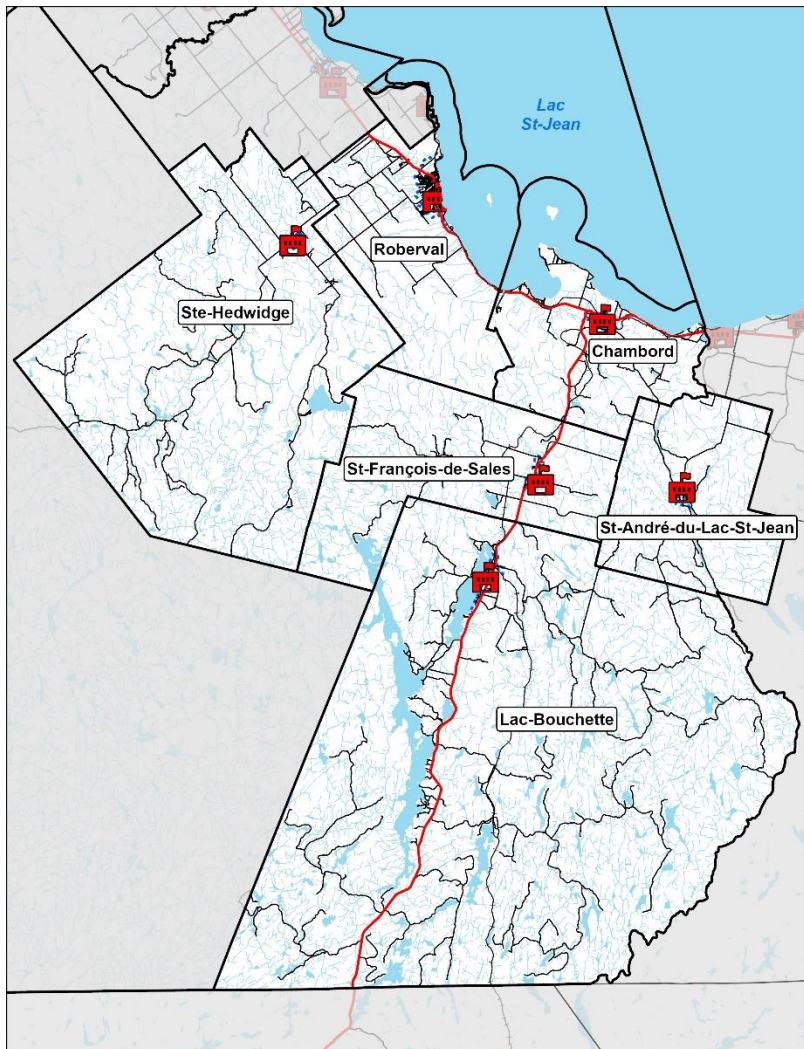
Nombre de visites résidentielles : **1 657**



Nombre d'inspections des risques plus élevés : **109**



Code géographique	Municipalité	Population	Superficie
91 005	Caserne n° 1 – Lac-Bouchette	1 185	978,71 km ²
91 015	Caserne n° 2 – Saint-François-de-Sales	629	203,17 km ²
91 010	Caserne n° 3 – Saint-André	477	149,44 km ²
91 020	Caserne n° 4 – Chambord	1 800	172,25 km ²
91 025	Caserne n° 5 – Roberval	9 887	202,56 km ²
91 030	Caserne n° 6 – Sainte-Hedwidge	920	479,55 km ²
TOTAL :		14 898	2 186 km²





1. UN SERVICE EN ACTION

- Application des règlements municipaux en prévention des incendies ;
- Prévention et extinction des incendies ;
- Conseils pour la planification, l'information et le contrôle des plans d'urgence des espaces publics ;
- Surveillance et collaboration aux événements spéciaux ;
- Éducation du public : visite des écoles, des résidences pour personnes âgées, semaine de la prévention, etc. ;
- Visites préventives résidentielles, inspections industrielles et commerciales ;
- Formation des brigades internes et industrielles ;
- Sauvetage et protection lors d'événements majeurs : crue des eaux, vents violents, neige abondante, incendie, etc. ;
- Protection de l'environnement lors de déversements de matières dangereuses au sol ;
- Désincarcération automobile ;
- Sauvetage en espace clos ;
- Entraide lors des sauvetages en milieux isolés ;
- Exercices d'évacuation ;
- Support entre les casernes du SSIR ;
- Entraide envers d'autres services incendie (Saint-Félicien et Mashteuiatsh) ;
- Enquêtes post-incendie ;
- Implication et coordination pour la sécurité civile ;
- Implication et coordination du plan de mesures d'urgence (PMU) de l'aéroport de Roberval.





2. BUDGET 2024

Pourcentage du budget alloué à la sécurité incendie par municipalité			
Caserne	Budget annuel	Quote-part Budget incendie	% du budget alloué au SSIR
Caserne n° 1	2 758 023 \$	163 015 \$	5,9 %
Caserne n° 2	2 073 475 \$	59 203 \$	2,9 %
Caserne n° 3	1 261 747 \$	48 814 \$	3,9 %
Caserne n° 4	4 345 812 \$	238 065 \$	5,5 %
Caserne n° 5	22 954 987 \$	972 022 \$	4,2 %
Caserne n° 6	1 511 000 \$	88 334 \$	5,8 %
TOTAL / MOYENNE	34 905 044 \$	1 569 453 \$	4,5 %

Dépenses en sécurité incendie par habitant			
Caserne	Quote-part Budget incendie	Nombre d'habitants	Dépense par habitant en sécurité incendie
Caserne n° 1	163 015 \$	1185	137,57 \$
Caserne n° 2	59 203 \$	629	94,12 \$
Caserne n° 3	48 814 \$	477	102,34 \$
Caserne n° 4	238 065 \$	1 800	132,26 \$
Caserne n° 5	972 022 \$	9 887	98,31 \$
Caserne n° 6	88 334 \$	920	95,60 \$

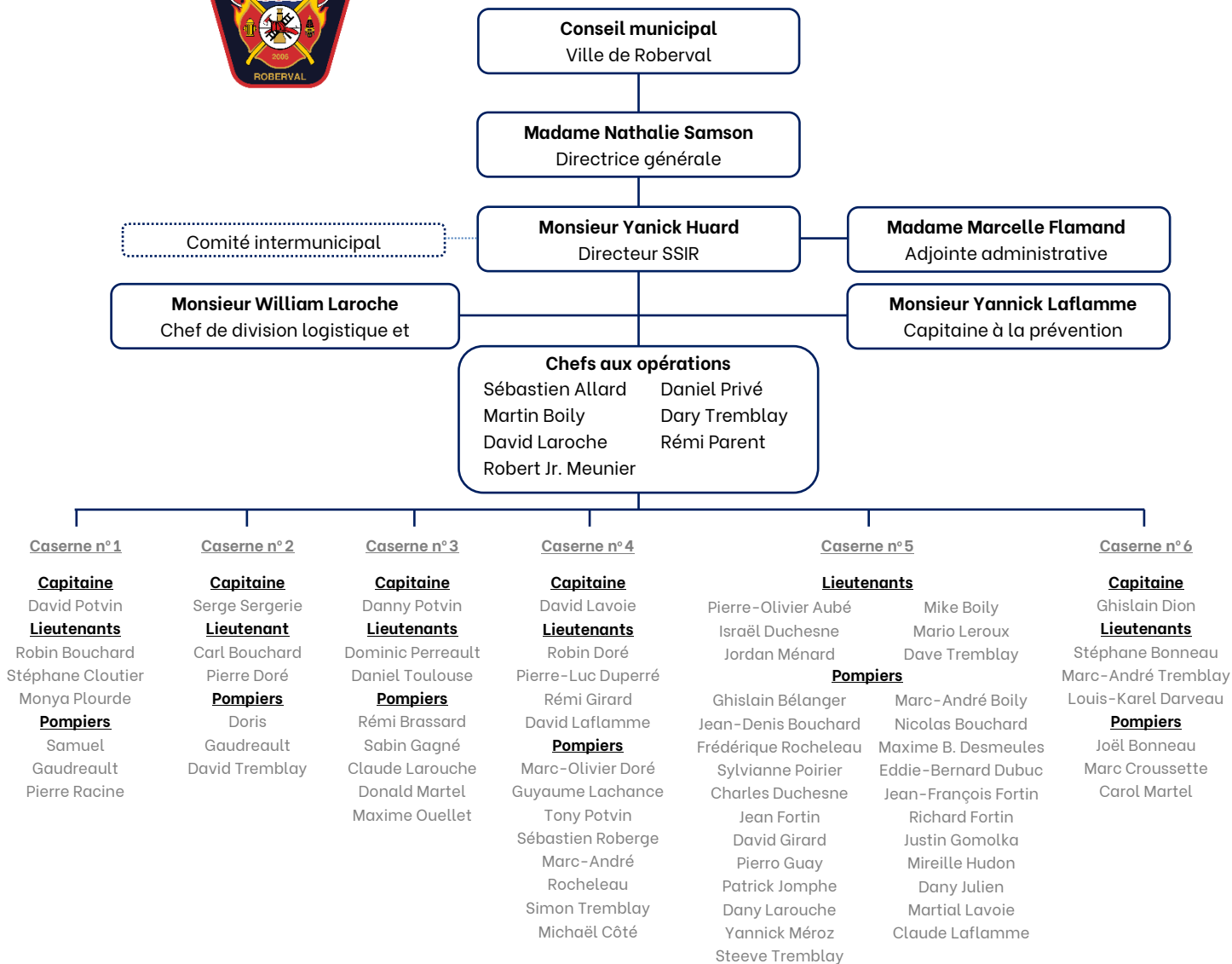
Coût moyen par habitant en sécurité incendie		
Service de sécurité incendie Roberval (6 municipalités)	Nombre d'habitants (SSIR)	Dépense par habitant
1 569 453 \$	14 898	105,35 \$



Caserne	QUOTE-PART Budget incendie	Richesse foncière uniformisée (RFU)	Coût par 100 \$ d'évaluation	Moyenne par 100 \$ pour le SSIR
Caserne n° 1	163 015 \$	191 347 597 \$	0,09 \$	0,10 \$
Caserne n° 2	59 203 \$	52 383 252 \$	0,11 \$	
Caserne n° 3	48 814 \$	46 730 696 \$	0,10 \$	
Caserne n° 4	238 065 \$	263 219 142 \$	0,09 \$	
Caserne n° 5	972 022 \$	1 070 531 594 \$	0,09 \$	
Caserne n° 6	88 334 \$	77 217 132 \$	0,11 \$	



ORGANIGRAMME DU SERVICE



Le Service de sécurité Incendie Roberval tient à remercier l'officier et les pompiers suivants pour leurs années de service et leur implication auprès des citoyens. Nous leur souhaitons également une excellente continuité :

- Lieutenant Sylvain Bérubé
- Pompier Martin Desgagné
- Pompier Jean-François Gobeil

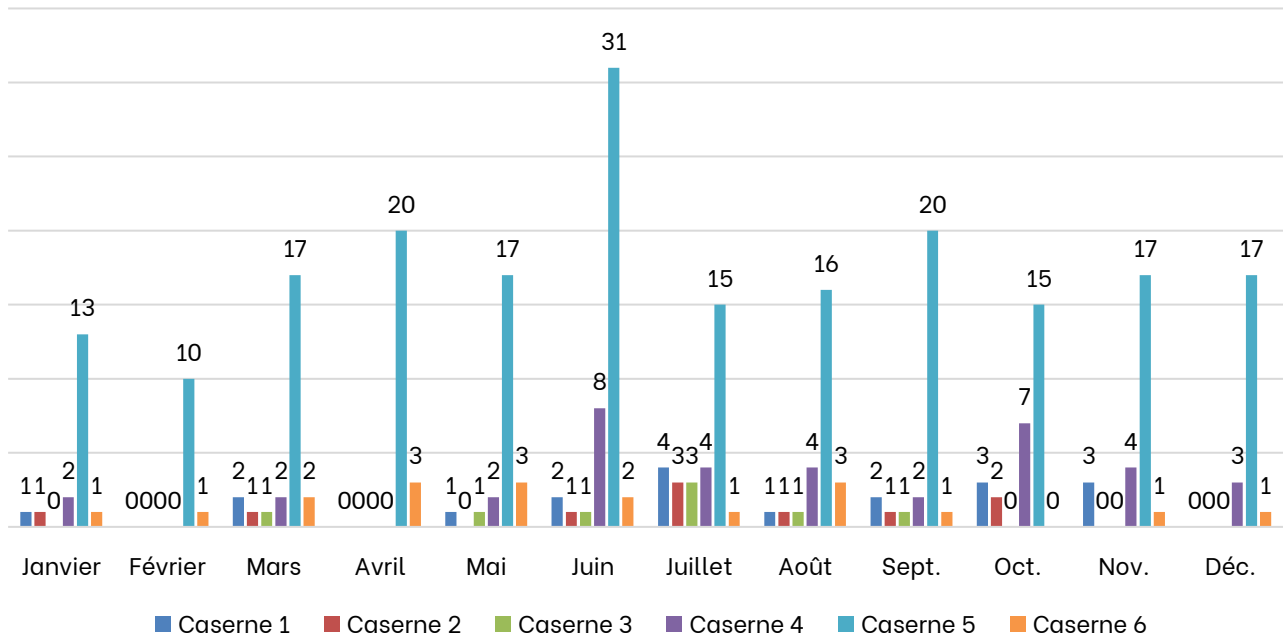


SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

3. INTERVENTIONS

En 2024, la division des opérations du Service incendie a répondu à 241 appels sur l'ensemble du territoire, pour un total de 1 191 100 \$ en pertes matérielles. Nous comptons également à notre actif 57 supports entre nos casernes et 4 demandes d'entraide envers d'autres municipalités (hors territoire). Le nombre total de sorties sur le territoire du SSIR, incluant les entraides, s'élève donc à 302.

RÉPARTITION DES SORTIES SELON LES CASERNES													
Caserne	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Caserne n° 1	1	-	2	-	1	2	4	1	2	3	3	-	19
Caserne n° 2	1	-	1	-	-	1	3	1	1	2	-	-	10
Caserne n° 3	-	-	1	-	1	1	3	1	1	0	0	0	8
Caserne n° 4	2	-	2	-	2	8	4	4	2	7	4	3	38
Caserne n° 5	13	10	17	20	17	31	15	16	20	15	17	17	208
Caserne n° 6	1	1	2	3	3	2	1	3	1	0	1	1	19
TOTAL	18	11	25	23	24	45	30	26	27	27	25	21	302





FORCE DE FRAPPE (FDF) LORS DES INTERVENTIONS EN INCENDIE PAR RISQUES				
ANNÉE	Nombre d'appels pour un incendie de bâtiment RISQUES FAIBLES	Nombre d'interventions requérant une FDF RISQUES FAIBLES	Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte RISQUES FAIBLES	Objectif atteint au PMO (%) RISQUES FAIBLES
2024	12	10	6	60 %
2023	15	13	12	92 %
2022	19	13	12	92 %
ANNÉE	Nombre d'appels pour un incendie de bâtiment RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS	Nombre d'interventions requérant une FDF RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS	Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS	Objectif atteint au PMO (%) RISQUES MOYENS, ÉLÈVES ET TRÈS ÉLÈVES
2024	6	6	4	67 %
2023	8	8	7	88 %
2022	4	3	3	100 %

FORCE DE FRAPPE (FDF) LORS DES INTERVENTIONS EN INCENDIE *remplacé par le tableau ci-dessus					
Année	Nombre total d'appels auprès du SSIR (Appel)	Nombre d'appels pour un incendie de bâtiment	Nombre d'interventions requérant une FDF	Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
2021	218	31	29	29	100 %
2020	343	17	17	17	100 %

FORCE DE FRAPPE (FDF) PAR CASERNE					
Caserne	Nombre total d'appels auprès du SSIR (Appel)	Nombre nécessitant un DSI	Nombre d'interventions requérant une FDF	Nombre d'interventions où la FDF a été atteinte	Total (%)
Caserne n° 1	15	3	-	-	-
Caserne n° 2	0	0	-	-	-
Caserne n° 3	4	3	-	-	-
Caserne n° 4	25	10	5	2*	40 %
Caserne n° 5	191	31	11	8	73 %
Caserne n° 6	6	3	-	-	-
Total	241	50	16	10	63 %

*L'une des cinq interventions a eu lieu lors du Festival du Cowboy de Chambord : une période durant laquelle la circulation automobile est excessivement difficile, ce qui explique pourquoi la force de frappe n'a pas été atteinte.



ANALYSE ET MISE EN PLACE DE SOLUTIONS AFIN D'ATTEINDRE LES FORCES DE FRAPPE REQUISES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

La force de frappe est une donnée utilisée par les Services de sécurité incendie pour désigner l'atteinte d'un nombre déterminé de pompiers sur les lieux d'une intervention en un temps restreint. Afin de mieux comprendre les données de l'année 2024, le Service de sécurité incendie Roberval a effectué quelques vérifications et mis en place une série de mesures qui ont permis de découvrir que la non-atteinte des forces de frappe exigées au schéma de couverture de risques en incendie (SCR) en 2024 est de nature multifactorielle.

Parmi les mesures adoptées par le SSIR, la modification des méthodes d'entrée de données a permis de constater que les méthodes préconisées par le SCR 2016-2021 – lequel était toujours en vigueur en 2024 : le SCR 2024-2034 étant toujours en attente d'approbation par le ministère de la Sécurité publique – pour calculer les délais de réponse ne reflètent plus la réalité. En effet, la compilation des données par pompier plutôt que par lot nous permet à présent de démontrer avec exactitude l'heure d'arrivée de chaque pompier sur les lieux d'une intervention, en plus de faire preuve d'une plus grande rigueur. Cette modification nous a notamment permis de déceler certaines lacunes en lien avec les délais de réponse de la centrale secondaire d'appels d'urgence : lacunes qui sont à prendre en considération dans le cadre de l'analyse de la non-atteinte des forces de frappe pour l'année 2024. Nous avons pu constater qu'il n'est pas rare que la centrale secondaire d'appels d'urgence – qui est aussi une centrale primaire – confirme l'inscription de l'arrivée des pompiers sur les lieux de l'intervention à retardement, ce qui a pour effet de fausser les données temporelles auxquelles nous sommes contraints.

Finalement, il serait erroné de prétendre que nous ne vivons aucune problématique en lien avec la localisation de la main-d'œuvre : un phénomène qui se manifeste sur l'ensemble de la province, auquel s'ajoute le fait que les entreprises sont de plus en plus réticentes à libérer leurs employés lors d'interventions d'urgence.

Compte tenu de ce qui précède, les délais prescrits au SCR 2024-2034 pour atteindre la force de frappe ont été revus à la hausse, ce qui aura un impact positif sur les statistiques, sans pour autant amoindrir le niveau de service pour les citoyens. En effet, il est important de souligner que **la problématique actuelle ne concerne en aucun cas le nombre de pompiers mobilisés, qui est au-delà des attentes du SSIR, mais bien les délais d'atteinte des forces de frappe, qui ne sont tout simplement plus d'actualité.** Les citoyens desservis par le SSIR pourront continuer de compter sur l'intervention prompte des pompiers, notamment grâce à la révision des protocoles de déploiement qui prévoient la mobilisation rapide d'un plus grand nombre de casernes lors des interventions qui le nécessitent. De plus, des révisions régulières des méthodes prévues au SCR 2024-2034 permettront d'instaurer les optimisations qui s'imposent, dans un délai rationnel.

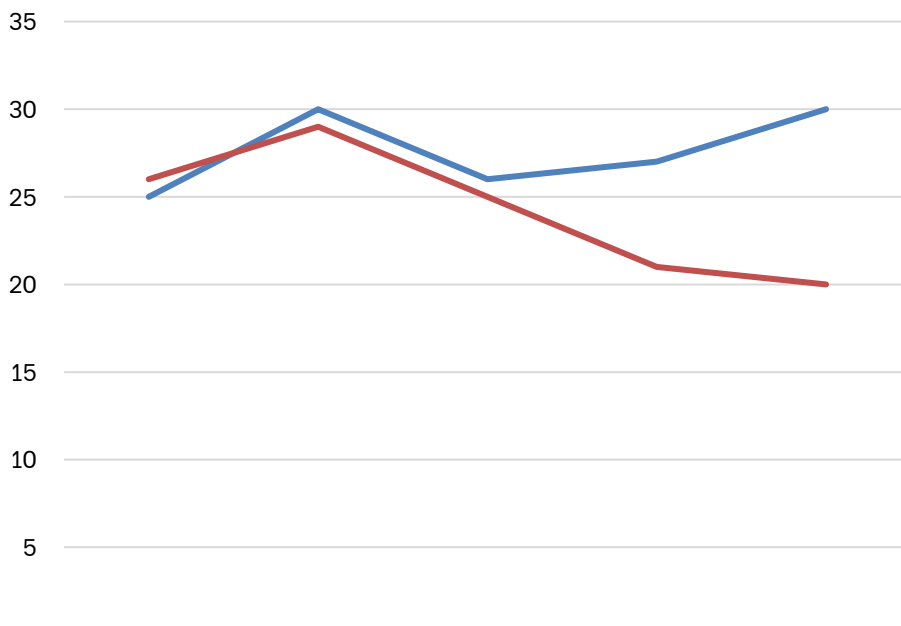


3.1. DÉCLARATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le tableau suivant présente le nombre d'incendies déclarés au ministère de la Sécurité publique du Québec. En effet, la *Loi sur la sécurité incendie* (art. 34) oblige les municipalités à déclarer tous les incendies survenus sur son territoire à l'aide du DSI. Notre Service de sécurité incendie assure donc cette responsabilité pour l'ensemble des municipalités desservies. Parmi nos 241 appels d'urgence, 50 DSI ont été produits au ministère de la Sécurité publique.

Incendies déclarés au ministère de la Sécurité publique (DSI)			
Caserne	Avec pertes	Sans perte	Montant total des pertes
Caserne n° 1	0	3	- \$
Caserne n° 2	0	0	- \$
Caserne n° 3	1	2	500 \$
Caserne n° 4	4	6	138 500 \$
Caserne n° 5	14	17	1 037 100 \$
Caserne n° 6	1	2	15 000 \$
Total	20	30	1 191 100 \$

Pertes matérielles



	2020	2021	2022	2023	2024
— Sans perte	25	30	26	27	30
— Avec pertes	26	29	25	21	20

— Sans perte — Avec pertes



3.2. ENQUÊTES (RCCI)

Il existe trois causes pour qualifier l'origine d'un incendie : naturelle, accidentelle ou volontaire.

1. Les incendies de cause **naturelle** sont rares. Ils sont occasionnés par la foudre ou par les rayons de soleil (effet de loupe).
2. Les causes **accidentelles** sont très nombreuses : bris ou défectuosité d'équipement, combustion spontanée, etc.
3. Les causes **volontaires** sont des cas où il y a des raisons de croire qu'il y a eu un acte criminel. Ces dossiers sont alors remis à la Sûreté du Québec.



À la lumière de chaque incendie soumis à une enquête pour en déterminer le point d'origine, nous pouvons constater que 94 % des feux qui se sont produits en 2024 sont liés à des causes accidentelles, lesquelles sont majoritairement liées à des défectuosités mécaniques ou électriques ainsi qu'à des erreurs humaines. Dans seulement 3 % des cas, le dossier fut transféré à une instance gouvernementale pour une enquête d'incendie d'origine suspecte ou volontaire. De plus, aucune des enquêtes n'a révélé un incendie d'origine naturelle, alors que l'origine de 3 % des incendies est demeurée indéterminée.

Incendies (avec enquêtes)							
Cause	Caserne n° 1	Caserne n° 2	Caserne n° 3	Caserne n° 4	Caserne n° 5	Caserne n° 6	Total
Naturelle	-	-	-	-	-	-	-
Accidentelle	1	-	2	7	17	-	27
Volontaire	-	-	-	-	1	-	1
Indéterminée	-	-	-	-	1	-	1
Total	1	-	2	7	19	0	29





3.3. PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Les interventions nécessitant les pinces de désincarcération ne font pas partie intégrante du schéma de couverture de risques en incendie, mais le SSIR a été mandaté pour couvrir cette spécialité. Les ensembles de pinces de désincarcération sont situés dans les casernes de Chambord (caserne n° 4) et de Roberval (caserne n° 5). Le tableau ci-dessous présente le nombre d'appels nécessitant les pinces de désincarcération ainsi que la caserne sollicitée pour chacun de ces appels.

Interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année	Nombre total d'appels auprès du SSIR (Appel)	Nombre d'appels nécessitant les pinces de désincarcération	Caserne n° 1	Caserne n° 4	Caserne n° 5
2024	241	15	-	5	10
2023	228	8	-	7	1
2022	201	8	-	2	6
2021	218	8	1	1	6
2020	343	4	2	-	2





3.4. DÉTAIL DES INTERVENTIONS

Type d'intervention	Caserne n° 1	Caserne n° 2	Caserne n° 3	Caserne n° 4	Caserne n° 5	Caserne n° 6
Support entre casernes du SSIR	4	10	3	12	15	13
Entraide autre service incendie			1	1	2	
Feu extérieur sans perte	1			4	10	2
Feu de véhicule	1			2	5	
Autre feu extérieur sans propagation			2		5	
Feu extérieur avec propagation						
Feu de cheminée sans perte	1				3	
Autre incendie limité à un bâtiment				5	8	
Incendie de bâtiment avec propagation					1	
Assistance – Services publics					3	
Accident de la route				2		
Désincarcération	3			2	10	
Ligne électrique rompue	3		1	5	6	3
Alarme pour monoxyde de carbone	2				4	
Détection de fumée légère sans incendie	1		1		61	
Défectuosité mécanique ou électrique du système					12	
Déclenchement accidentel du système				2	17	
Déclenchement volontaire ou malveillant du système					12	
Vice d'installation du système					1	
Manque d'entretien du système						
Fuite de gaz naturel						
Fuite de gaz propane					1	
Autre intervention pour fuite de gaz						
Vérifications diverses					7	
Explosion sans incendie						
Bris de canalisation du gaz						
Sauvetage divers	2			1	7	1
Déversement d'essence ou mazout	1					
Premiers soins						
Appel pour odeur inconnue ou suspecte				1	2	
Autre raison d'alarme non fondée/non liée à l'incendie					12	
Personne bloquée dans un ascenseur				1		
Déversement de produits chimiques toxiques						
Autre situation de danger pour le public					1	
Réanimation – Crise cardiaque						
Fuite de gaz réfrigérant						
Autre service public					1	
Sauvetage nautique					2	



4. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE – DIVISION PRÉVENTION

La division prévention a un but clairement identifié par le schéma de couverture de risques, soit celui de planifier les activités de prévention prescrites par la loi, et ce, afin de permettre à la population de vivre et de s’amuser dans un milieu physique sûr et sécuritaire. Nous remercions nos pompiers pour l’accomplissement de ces visites.

4.1. VISITES RÉSIDENTIELLES (RISQUES FAIBLES)

Programme sur l’installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée			
Année	Nombre de visites à effectuer	Nombre de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
2024	1 558	1 657	106 %
2023	1 560	1 579	101 %
2022	1 492	1 500	101 %
2021	1 192	1 192	100 %
2020	1 480	1 521	103 %

4.2. INSPECTIONS DES AUTRES RISQUES (MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS)

Programme d’inspection périodique des risques plus élevés			
Année	Nombre de bâtiments à inspecter	Nombre de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
2024	108	109	101 %
2023	112	112	100 %
2022	120	163	136 %
2021	97	38	40 %
2020	99	61	61 %

Les inspections des catégories de risques moyens, élevés et très élevés constituent un complément essentiel aux réglementations municipales. Elles permettent de vérifier les lieux physiques et d’ainsi faire des interventions futures, des interventions plus efficaces où l’improvisation est réduite.

4.3. PERMIS DE BRÛLAGE

L’émission de permis de brûlage nous permet de surveiller les risques d’incendie, en plus de contrôler le brûlage des secteurs à risques et de sensibiliser la population à effectuer des feux sécuritaires.

Émission de permis de brûlage par caserne					
Caserne	2024	2023	2022	2021	2020
Caserne n° 1	5	1	1	2	1
Caserne n° 2	-	-	-	-	-
Caserne n° 3	-	1	3	4	4
Caserne n° 4	11	9	2	1	4
Caserne n° 5	8	5	13	3	16
Caserne n° 6	6	4	2	3	-
TOTAL	30	20	21	13	25



4.4. PLANS D'INTERVENTION

Les plans d'intervention représentent un outil indispensable pour notre Service incendie. Ils nous permettent d'avoir toute l'information nécessaire lors de nos interventions pour les risques élevés et très élevés.

Depuis l'entrée en fonction, en 2023, de l'état-major actuel, nous avons développé de nouvelles stratégies visant à réaliser le plan d'intervention de l'ensemble des risques élevés et très élevés de notre territoire dans un horizon de cinq ans (2023-2027). Pour y arriver, nous devons ainsi créer une moyenne de 28 nouveaux plans d'intervention chaque année.

Année	Nombre de plans d'intervention à réaliser ou à réviser	Nombre de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
2024	28	25	89 %
2023	28	28	100 %
2022	44	4	9 %
2021	35	9	26 %
2020	35	35	100 %

4.5. EXERCICES D'ÉVACUATION

Les exercices d'évacuation consistent à vérifier la validité des mesures consignées au plan de sécurité incendie de certains édifices. Ils permettent aux personnes concernées de connaître le contenu du plan, en plus de maîtriser les tâches et les directives qui s'y rattachent. L'objectif n'est pas de subir un examen sous pression, mais plutôt d'évaluer le niveau d'efficacité des mesures consignées et de vérifier si elles permettent d'assurer la sécurité de la population en les conduisant dans des lieux sécuritaires avant même que les conditions ne deviennent dangereuses.

En outre, les écoles, les résidences pour personnes âgées et les garderies ont toutes été visitées afin de s'assurer que les issues étaient dégagées et accessibles en cas d'évacuation, et que tous les systèmes de sécurité étaient fonctionnels et conformes aux normes en vigueur. Cela a permis à plusieurs citoyens, incluant des enfants et des adolescents, d'assimiler les bonnes actions à entreprendre en cas d'alarme incendie.





4.6. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION TERRITORIALES

- Visite des camps de jour du territoire, permettant ainsi de sensibiliser près de 250 jeunes ;
- Rencontre de prévention avec les élèves du 5^e secondaire afin de les sensibiliser aux risques d'incendie en appartement ;
- Visite des écoles primaires et des élèves de la maternelle;
- Entrevues et publicités multimédias en prévention ;
- Sensibilisation auprès des jeunes et des parents lors de la journée IGA ;
- Distribution de 87 trousse d'informations destinées aux personnes âgées en collaboration avec la Sûreté du Québec et le Centre d'action bénévole du Domaine-du-Roy;
- Exercices d'évacuation ciblant notamment les résidences pour personnes âgées, les écoles, certains bâtiments d'habitation et certains édifices publics.



4.7. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET IMPLICATION SOCIALE PAR MUNICIPALITÉ

Les pompiers des différentes casernes ont participé à plusieurs activités au cours de l'année 2024 :

CASERNE N° 1

Sécurité lors de la soirée de l'Halloween ;
Participation à la fête des voisins ;
Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA.

CASERNE N° 2

Sécurité lors de la soirée de l'Halloween ;
Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA.

CASERNE N° 3

Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA.



CASERNE N° 4 – CHAMBORD

Sécurité lors de la soirée de l'Halloween ;
Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA ;
Portes ouvertes et parade lors du Festival du Cowboy ;
Formation et sensibilisation des employés et des clients du Camping Blanchette ;
Formation et sensibilisation des employés du Parc le Trou de la Fée.

CASERNE N° 5 – ROBERVAL

Participation à la collecte de sang Héma-Québec ;
Sécurité lors de la soirée de l'Halloween ;
Présence lors de la soirée de l'Halloween du site historique de Val-Jalbert ;
Défilé du Père Noël ;
Prévention incendie pour les résidents du Village sur glace ;
Démonstration d'une désincarcération au Village sur glace ;
Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA ;
Journée d'activités destinées aux camps de jour ;
Kiosque de prévention au magasin RONA lors de la semaine de la prévention des incendies ;
Parade lors du Noël des campeurs au camping Mont-Plaisant ;
Sécurité lors du Grand défi Pierre Lavoie.

CASERNE N° 6 – SAINTE-HEDWIGE

Sécurité lors de la soirée de l'Halloween ;
Pompiers d'un jour ;
Les marches de la persévérance pour la Fondation DI-TSA.





4.8. FORMATION / ENTRAÎNEMENT

En 2024, plusieurs formations ont été dispensées et complétées, dont les formations « opérateur d'autopompe », « officier 1 (2 cours sur 4) » et « sauvetage en espaces clos ». À celles-ci s'ajoutent des formations de maintien des compétences, dont celle de premier répondant. De plus, la formation « travaux à proximité des plans d'eau » a été dispensée à la quasi-totalité du personnel du SSIR afin de les sensibiliser aux risques que représente le travail aux abords des plans d'eau.

Un délai de 48 mois est alloué à un pompier pour compléter sa formation, au cours de laquelle il est considéré comme « respectant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. »

Nous tenons à remercier l'ensemble des officiers et des pompiers instructeurs, moniteurs et appariteurs qui ont participé à la formation des pompiers en 2024. Leur transfert de connaissances est un élément important pour la pérennité de notre organisation.

NOMBRE DE POMPIERS AYANT PARTICIPÉ AUX FORMATIONS DISPENSÉES EN 2024					
Caserne	Travaux à proximité des plans d'eau	Sauvetage en espaces clos	Officier 1	Opérateur d'autopompe	Premier répondant niveau 3
Caserne n° 1	3	-	-	-	-
Caserne n° 2	5	-	1	-	-
Caserne n° 3	5	-	1	-	-
Caserne n° 4	9	4	3	3	5
Caserne n° 5	31	4	4	4	5
Caserne n° 6	7	-	1	1	1

Année	Nombre de pompiers du SSIR	Nombre de pompiers non-soumis à la réglementation (embauchés avant 1998)	Nombre de pompiers déjà formés selon les exigences	Nombre de pompiers formés respectant la réglementation	Objectif atteint au PMO (%)
2024	77	2	75	77	100%
2023	81	2	79	81	100 %
2022	86	4	82	86	100 %
2021	89	9	80	89	100 %
2020	89	9	80	89	100 %

Pour le personnel, l'entraînement est indispensable et doit être effectué selon le canevas d'entraînement de l'École nationale des pompiers du Québec. Celui-ci a pour objectif de mettre en pratique les notions apprises dans le cadre du programme de formation « Pompier I ». Chaque séance d'entraînement doit également impliquer des notions relatives à la santé et la sécurité au travail.



Le métier de pompier demande beaucoup de connaissances pour faire face à des interventions aussi différentes les unes que les autres. La formation à elle seule ne suffit pas à combler le savoir-faire lors des interventions. L'objectif ultime de l'entraînement est donc, pour les pompiers, de maintenir un niveau souhaitable de rendement et de conserver leurs acquis.

4.9. CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT

Conformément aux orientations du ministère de la Sécurité publique, notre Service a mis en place un programme d'entretien et de vérification des véhicules d'intervention afin de s'assurer de leur fiabilité, sur la base des principales normes en vigueur. Cette approche s'inscrit dans la réalisation de notre schéma de couverture de risques en incendie (Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention). Depuis 2011, le programme d'entretien préventif (PEP) est appliqué par les ressources humaines du garage municipal de la Ville de Roberval. En plus d'être performante, cette manière de fonctionner permet de réaliser des économies substantielles.

VÉRIFICATION ET ESSAIS ANNUELS DES VÉHICULES (PEP)			
Année	Nombre de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuellement	Nombre de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuellement	Objectif atteint au PMO (%)
2024	17	17	100 %
2023	18	18	100 %
2022	18	18	100 %
2021	18	18	100 %
2020	17	17	100 %

Caserne	Nombre de véhicules	Moyenne d'âge
Caserne n° 1	3	23 ans
Caserne n° 2	1	30 ans
Caserne n° 3	2	35 ans
Caserne n° 4	3	18 ans
Caserne n° 5	7*	9 ans
Caserne n° 6	1	16 ans
TOTAL	17	22 ans

*Le SSIR a fait l'acquisition d'un nouveau camion d'élévation afin d'assurer la sécurité des citoyens et des pompiers.





4.10. CALENDRIER D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

Tous les véhicules d'intervention et les véhicules de service, de même que certains équipements spécialisés sont soumis à des essais annuels visant à vérifier leur performance et leur rendement. Ces essais permettent ainsi de réduire les risques de bris mécaniques et assurent une meilleure fiabilité lors des interventions.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PEP – véhicules			✓						✓			
Véhicules (pompes)							✓					
Génératrice (caserne 5)												✓
APRIA											✓	
Bouteilles d'air							✓					✓
Détecteurs 4 gaz						✓						✓
Compresseur air comprimé						✓						✓
Échelles portatives (aux 3 ans)												
Extincteurs portatifs	✓											

4.11. ENTRETIEN DES APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA)

Comme chaque année, les appareils respiratoires isolants autonomes (APRIA) ont subi et réussi les tests relatifs à leur conformité en 2024. Les tests pour les APRIA reviennent de façon annuelle, alors que les tests pour les cylindres sont programmés deux fois par année.

Caserne	Nombre d'APRIA ayant subi et réussi un banc d'essai
Caserne n° 1	5
Caserne n° 2	4
Caserne n° 3	4
Caserne n° 4	9
Caserne n° 5	18
Caserne n° 6	4
Total	44



Rapport annuel 2024

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL



ANNEXE 1 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)

PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)					
Objectifs & actions		Échéancier	Réalisation (%)	Justifications	Prévisions
Activités de prévention – Objectif 1					
1	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi sur la sécurité incendie) et le transmettre au MSP.	En continu	100 %		Fin mars 2025
2	Maintenir et bonifier, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	En continu	100 %	Toujours en continu.	
3	S'assurer que notre Service continue de remplir le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmet au MSP dans les délais prescrits.	En continu	100 %	Fait après chaque intervention et acheminé dans les plus brefs délais.	
4	Maintenir et réviser, le cas échéant, la réglementation municipale.	En continu	100 %	Fait lorsque nécessaire.	La révision de la réglementation municipale a été complétée avec la MRC en 2024. Le CBCSQ et le CBCCQ 2010 ont été adoptés en partie pour l'ensemble des municipalités du SSIR.
5	Mettre à jour et maintenir la base de données des risques.	En continu	100 %	Suivi fait par la prévention. En constante évolution.	
6	Maintenir le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au présent schéma.	En continu	106 %	Visites faites par les pompiers. Suivi par la prévention au besoin.	
7	Maintenir le programme d'inspection des risques plus élevés par les ressources formées en la matière selon les échéanciers inscrits au présent schéma.	En continu	101 %	La totalité des inspections prévues a été réalisée.	
8	Réaliser 20 % des plans d'intervention préconçus par année.	En continu	89 %	La totalité des plans d'intervention qui devaient être réalisés de l'ont pas été.	11 % des réalisations ont été ajoutées à l'année 2025.

Rapport annuel 2024

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL



PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)

Objectifs & actions		Échéancier	Réalisation (%)	Justifications	Prévisions
9	Maintenir et bonifier, le cas échéant, le programme de sensibilisation du public.	En continu	100 %	Journaux, réseaux sociaux, camps de jour, semaine de la prévention, etc.	
Organisation du SSI – Objectifs 2 et 3					
10	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	En continu	100 %	Tous nos pompiers sont formés et respectent la réglementation.	
11	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme <i>NFPA 1500</i> .	En continu	179 %	2833 heures d'entraînement ont été dispensées.	
12	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules selon le Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	En continu	100 %	Les PEP et les tests de pompes ont été réalisés en 2024. Il existe également un programme de remplacement des véhicules.	
13	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention et de protection des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s'y rattachant.	En continu	100 %	APRIA, échelles, détecteurs 4 gaz, cylindres d'air, extincteurs, etc.	
14	Maintenir et bonifier, le cas échéant, le programme de recrutement.	En continu	100 %		Une nouvelle formation POMPIER 1 débutera en 2025.
15	Maintenir et bonifier, le cas échéant, les ententes d'entraide automatique et mutuelle afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	En continu	100 %	Fait selon le schéma	
16	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec afin d'être reconnu gestionnaire de formation.	En continu	100 %	Le directeur du SSIR est gestionnaire de formation à l'ENPQ.	
17	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail pour notre service incendie.	En continu	100 %	Programme de santé spécifique avec le CIUSSS et Novo SST.	

Alimentation en eau

Rapport annuel 2024

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL



PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)					
Objectifs & actions		Échéancier	Réalisation (%)	Justifications	Prévisions
18	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation du débit des bornes d'incendie ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme <i>NFPA 291</i> .	En continu	100 %	Relève des travaux publics de chacune des municipalités du SSIR.	
19	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1500 litres/minute), tel que l'envoi de camions-citernes avec la force de frappe initiale.	En continu	100 %	Prévus aux protocoles automatiques, un minimum de 15 000 litres d'eau sont acheminés dès l'appel initial.	
Communications					
20	S'assurer que notre Service est desservi par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 911 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (chapitre S-2.3, r2) de la <i>Loi sur la sécurité civile</i> .	En continu	100 %	Centrale primaire et secondaire : Service incendie de la Ville d'Alma.	
21	Continuer à améliorer et, le cas échéant, à uniformiser les appareils de communication mis à la disposition des SSI et les fréquences utilisées.	En continu	100 %	Programme d'entretien avec Orizon mobile. Utilisation de la plateforme « info-page » et Paget.	
22	Maintenir et bonifier, le cas échéant, les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du <i>Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie</i> .	En continu	100 %	Protocoles en automatique et interventions multicasernes lorsque nécessaire.	
Autoprotection – Objectif 4					
23	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages de compter des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	En continu	100 %	En continu lorsque nécessaire.	Les employeurs sont moins enclins à libérer les pompiers lors des appels d'urgence étant donné la pénurie de main d'œuvre actuelle.
Autres risques de sinistres – Objectif 5					

Rapport annuel 2024

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE ROBERVAL



PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO)					
Objectifs & actions		Échéancier	Réalisation (%)	Justifications	Prévisions
24	Maintenir les services offerts sur le territoire.	En continu	100 %	Le sauvetage en espaces clos est offert par Roberval pour la MRC. Saint-Félicien offre le sauvetage hors route pour la MRC et Mashteuiatsh offre le sauvetage nautique pour la MRC.	
Maximiser les ressources – Objectif 6					
25	Continuer à sensibiliser les municipalités participantes dans leur planification d’urbanisme et lors de la révision du schéma d’aménagement, notamment à l’égard de la localisation des risques d’incendie sur leur territoire respectif.	En continu	100 %	Quelques rencontres par années avec les municipalités et la MRC.	Demande aux municipalités pour nous fournir tous les nouveaux permis de construction émis sur leur territoire.
Palier supramunicipal – Objectif 7					
26	Continuer à assumer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	En continu	100 %	Transmettre le rapport annuel à toutes les municipalités et à la MRC.	
27	Maintenir le comité d’harmonisation afin de s’assurer que les actions au schéma seront réalisées.	En continu	100 %	Huit rencontres en présentiel ont été réalisées avec les municipalités du SSIR en 2024.	
Autres organismes voués à la sécurité du public – Objectif 8					
28	Maintenir une table de concertation en mesure d’urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	En continu	100 %	Fait lorsque nécessaire.	